

**Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |  
Séance du 13 décembre 2022**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n°2022-12-13-101 | Vie sociale des seniors - Programmation 2023  
des activités d'animations, de loisirs et des actions de prévention dédiées aux  
seniors**

**Rapporteur** Auvray Nicole

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 10

Nombre de pouvoir : 3

Nombre d'excusés : 4

Convoqué le 8 déc. 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre, À 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Président.

**Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Nicole Auvray, Madame Catherine Olivier, Monsieur Francis Schilliger, Madame Florence Boucard, Madame Karine Pégon, Madame Véronique Brard-Wulfranc, Monsieur Jean Pierre Mirey, Monsieur Jacques Dutheil, Monsieur Didier Burg.

**Etaient excusés avec pouvoir :**

Madame Laëtitia Le Behec donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Madame Annie Geslin donne pouvoir à Madame Nicole Auvray, Madame Michèle Henry donne pouvoir à Madame Véronique Brard-Wulfranc.

**Etaient excusés sans pouvoir :**

Madame Murielle Renaux, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Monsieur Alain Goussault, Madame Danielle Boulais.

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- L'article 123-5 du Code de l'action sociale et des familles,

**Considérant :**

- L'organisation par le CCAS, chaque année, d'un ensemble d'actions en direction des personnes âgées stéphanaïses s'inscrivant dans la prévention du vieillissement, le maintien du lien social et de la lutte contre l'isolement.
- Que ces actions ont pour but de favoriser l'accès aux loisirs et au dépaysement pour tous, et de contribuer, par des temps de convivialité, au renforcement du lien social pour lutter contre l'isolement et la perte d'autonomie.
- Que ces actions font l'objet d'une programmation annuelle constituée :
  - De manifestations festives
  - D'activités visant l'accès aux loisirs, aux vacances et à la culture
  - D'actions d'animation et de prévention
  - De la remise d'un colis à l'occasion des fêtes de fin d'année

➤ **Les manifestations festives** consistent en :

- **1 repas à la salle festive**, en février sur 5 jours
- **1 après-midi spectacle**, en octobre sur 5 jours

Chacune de ces deux manifestations est offertes aux personnes de 65 ans et plus, et aux retraités de plus 60 ans justifiant d'un taux d'incapacité d'au moins 50 %. Le nombre de convives accueillis est estimé entre 1 000 et 1 400.

Un service de transport, pour se rendre sur les lieux, est proposé gratuitement aux personnes qui le souhaitent sur certaines journées.

- **4 thés dansants**, répartis dans l'année, à l'intention de tous les retraités stéphanaïses sans distinction
- **4 repas animés** (répartis dans l'année) au sein de chaque restaurant seniors.

L'animation musicale de ces différents rendez-vous **est prise en charge** financièrement par le budget de la Ville.

➤ **Les activités visant l'accès aux loisirs, aux vacances et à la culture** regroupent :

- **des voyages annuels à la journée**, organisés entre **mai** et juillet destinés aux personnes âgées de 65 ans et plus.  
Dans le cadre de cette activité, les frais de restauration, de visite et de transport sont pris en charge par le CCAS.
- **1 séjour de vacances** dans le cadre du « programme seniors en vacances » qui permet aux retraités autonomes de 60 ans et aux revenus modestes de partir en vacances en bénéficiant d'une aide financière directe de l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV) et de tarifs préférentiels accordés par les professionnels de tourisme.  
Ce séjour est organisé pour un groupe de 40 à 50 personnes, avec une priorité donnée aux nouvelles demandes et aux retraités non imposables, et l'admission d'une minorité de personnes imposables.
- **le programme « Été loisirs seniors »** en juillet - août

Les réflexions menées dans le cadre du projet social de territoire ont amené au constat que les propositions d'activités ouvertes aux personnes âgées n'étaient pas suffisantes durant la période estivale pour lutter contre le sentiment d'isolement.

Les bilans des précédents étés étant positifs, il est proposé de reconduire ce programme d'animations en direction des seniors pendant l'été 2023 en développant des ateliers découverte, des sorties, des visites, des ateliers découverte, des rencontres intergénérationnelles, etc., en s'appuyant sur les ressources disponibles du territoire, mais en ayant aussi recours à quelques prestations et vacations.

Pour financer, en partie, ce programme, des subventions auprès de la Carsat et la Conférence des financeurs de la perte d'autonomie (CFPPA) pourront être demandées.

- o **Les sorties mensuelles au cinéma d'Elbeuf** (spécialement conçues pour les séniors) chaque premier lundi du mois (exceptés juillet/août) pour les préretraités et retraités.

Le CCAS finance uniquement les frais de transport, les places de cinéma sont à la charge des participants.

➤ **Les actions d'animation et de prévention visent la promotion du « bien vieillir », la lutte contre l'isolement, l'inclusion intergénérationnelle et interculturelle** et regroupent :

- o des journées d'information à destination des seniors et/ou de leurs proches autour de thématiques variées (nutrition, mémoire, prévention des chutes, sécurité des personnes, consommation, technologies de l'information et de la communication...),
- o des ateliers de prévention (gymnastique douce, yoga, sophrologie...)
- o des moments d'animations culturelles et de loisirs (animations musicales, ateliers chansons, jeux ...),
- o des rencontres intergénérationnelles, qui se dérouleront tout au long de l'année.

Pour l'animation de ces actions et de ces ateliers, le CCAS pourra éventuellement recourir aux services d'intervenants professionnels, associatifs, ou bénévoles. Dans ce cadre, il prendra à sa charge les repas des intervenants (qu'ils soient professionnels, associatifs ou bénévoles) les jours de leurs interventions.

Des demandes de subventions, notamment auprès de la Carsat et/ou de la Conférence des financeurs de la perte d'autonomie (CFPPA), seront déposées par le CCAS pour contribuer au financement de ces actions de prévention.

L'animation musicale, offerte lors de certaines manifestations, est prise en charge financièrement par le budget de la Ville.

➤ **La remise de colis de Noël**

Pour marquer les fêtes de fin d'année, le CCAS offre un colis de Noël alimentaire à l'ensemble des personnes stéphanoises de 65 ans et plus (ou des retraités de plus de 60 ans justifiant d'un taux d'incapacité d'au moins 50 %) ainsi qu'un « cadeau » de Noël aux résidents des deux EHPAD implantés sur le territoire communal.

**Le Conseil d'administration décide :**

- De valider la programmation annuelle des activités décrites, ci-dessus, pour l'année 2023 en rappelant que cette programmation est prévisionnelle et qu'elle est susceptible de faire l'objet d'ajustements,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes nécessaires à la mise en œuvre de chacune de ces activités.

**Résultat du vote :**

Par : 13 voix pour

Pour extrait conforme,  
Le président du CCAS



Le secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 16/12/2022

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20221213-2022-12-13-101-DE

Publié ou notifié : **03 JAN. 2023**